

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2013

ETAIENT PRESENTS : DELMARES Bernard, DELTEIL Danielle, GILET Georges, GREGORY Françoise, MALADEN Jean, MAS Grégoire, SEGALARD Roger, PEYNAUD Yves

ABSENTS : BARDOU Thierry,

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire propose aux membres présents de délibérer pour la prise de convention d'organisation de la sélection professionnelle par le CDG46 (titularisation de Mme BENIL Christine).

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

- ❖ FNGIR
- ❖ Extension de compétence
- ❖ P.A.V.E
- ❖ I.A.T Employée Garderie

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

1° DELIBERATION FNGIR:

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle, les communes et communautés ont bénéficié en compensation de l'affectation de la T.H du département, de la T.A.F.N.B, de la TASCOM, de la C.V.A.E, des I.F.E.R, ... Afin de respecter la neutralité financière, un système de compensation, le FNGIR, a été créé au niveau national pour reverser ou prélever nos collectivités selon que les ressources précitées étaient inférieures ou supérieures au produit 2010 de la T.P.

Madame le Maire précise que la communauté de communes du Pays de Souillac Rocamadour, qui encaisse l'ensemble des recettes fiscales professionnelles, a par délibération en date du 11 mars 2013, décidé de prendre en charge les prélèvements FNGIR de ces nouvelles communes. Accord à l'unanimité

2° EXTENSION DE COMPETENCE :

Madame le Maire rappelle que, le 26 décembre 2012, Monsieur le Préfet a pris les arrêtés portant extension du Pays de Souillac Rocamadour et de fin d'exercice des compétences de Haute Bouriane.

Pour le transfert patrimonial des activités qui concernent le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Souillac Rocamadour, le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres a décidé, le 11 mars 2013, de compléter les compétences de la Communauté de Communes sur les deux points suivants :

- Création et gestion du garage de Masclat
- Construction et gestion de l'hébergement collectif pour personnes âgées non dépendantes (MAPA de Payrac).

Accord à l'unanimité.

3° P.A.V.E :

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental. La mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics doit ainsi être prévue et réalisée pour chacune de nos collectivités.

Lors du conseil communautaire du 12 avril 2013, les élus d'une partie des communes de Haute-Bouriane ont souhaité se grouper pour répondre à leurs obligations réglementaires en la matière : diagnostic de l'accessibilité des E.R.P (Etablissement recevant du public) et P.A.V.E (Plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public) qui doivent être réalisés rapidement.

Considérant l'obligation à entreprendre les opérations précitées, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commande proposé et de l'autoriser à signer la convention constitutive dudit groupement.

Après délibération, accord à l'unanimité.

4° DELIBERATION : DISPOSITIF DE TITULARISATION

Dans le cadre du dispositif de titularisation prévu par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et du décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suivant : Adjoint Administratif 1^{er} classe et de l'autoriser à signer la convention d'organisation de la sélection professionnelle avec le Centre de Gestion.(elle précise qu'il s'agit du poste de la secrétaire actuelle).

Quant à l'IAT de l'employé garderie un simple arrêté du maire suffit pour qu'elle en bénéficie (l'instauration de cette prime a été prise en délibération il y a 2 ans).

INFORMATIONS DIVERSES :

1) Compte rendu des différentes commissions CCPSR

⚡ Le 14 mars 2013 : Commission communication :

- remise du bulletin annuel d'information à distribuer
- rappel de la mise à jour du site internet avec l'arrivée des nouvelles communes
- réflexion sur l'équipement d'un totem pour la signalétique et l'implantation d'une micro-signalisation piétonnière à l'angle du bâtiment de la communauté de communes sur la voie d'accès de la ZA.

✚ Le 20 mars 2013 : Commission voirie :

- choix définitif de la voirie d'intérêt communautaire (1.298 km)
- préparation du programme 2013
- choix du prestataire pour le P.A.T. (entreprise BONASSIE)
- modalité de location des chapiteaux pour les festivités.

✚ Le 21 mars 2013 : Commission Environnement :

Est actuellement à l'étude la mise en place de colonnes enterrées permettant de recevoir les ordures ménagères et le recyclable. Le coût d'achat des containers sera supporté par la communauté de communes, toutefois les frais de préparation (terrassement) seront à la charge de la commune (4000 € environ par colonne).

Ce système de collecte permettra un volume plus important (une colonne enterrée équivaut à 7 containers actuels).

En ce qui concerne les chemins de randonnées, un groupe de travail est constitué pour la validation des différents parcours. Monsieur MALADEN y participera pour la commune. Le chemin des meunier de la vallée de la Borrèze s'inscrit dans cette démarche.

✚ Le 28 mars 2013 : Bureau des Maires

Relevé de décisions

- Préparation des budgets primitifs 2013
- Validation des nouvelles voies communautaires
- Présentation des attributions de compensations provisoires
- Mise en place de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) et prise en charge du FNGIR
- Esquisse des budgets
- Elaboration du P.A.V.E pour les communes de Haute Bouriane
- Aménagement numérique du Lot
- Viabilisation du terrain de Payrac
- Organisation séance de formation pour les assistants de préventions au sein des communes
- Présentation du travail des commissions

✚ Le 3 avril 2013 : Commission Finances

Préparation des budgets 2013

✚ Le 8 avril 2013 : Comité Syndical du SIAEP à Payrac

Dès 2013, la DDT n'assurera plus sa mission de conseil pour le suivi de la gestion du service public en eau potable. Ces fonctions sont reprises par le Conseil Général (recrutement de Madame BOURRASSE Technicienne ex-DDT).

Vote du compte administratif 2012 et du budget 2013.

Suite à l'adhésion de la Commune de Saint-Julien-de-Lampon au SIAEP, ce dernier qui avait été inclus d'autorité au SMDE Dordogne vient d'en obtenir le retrait. Les études portant sur la jonction du réseau d'eau de Saint-Julien-de-Lampon et celui de la Bouriane vont être lancées, pour des travaux envisagés en 2014.

2) Le 21 mars 2013 : Une réunion d'information sur la réorganisation des transports scolaires, organisée par le Conseil Général :

En ce qui concerne le RPI Fajoles, Masclat, Lamothe-Fenelon, rien n'est changé pour l'année prochaine. Sur les 17 bassins du département (collèges+écoles primaire), la révision des circuits a contribué à faire une économie de 56 véhicules. Exemple à Gourdon de 22 on passe à 17.

3) Le 18 mars 2013 : Une lettre du Préfet relatif aux conditions d'allumage des feux en plein air précise que l'arrêté du 5 juillet 2012 reste en vigueur : l'interdiction de brûler les déchets des parcs et jardins des ménages et collectivités, relève de la compétence du Maire (demande d'autorisation écrite à faire auprès de la mairie).

4) L'association des Anciens Combattants organisera le 8 mai 2014 une manifestation pour la commémoration de la 1^{ère} guerre mondiale et en informera l'ONAC.

5) le SYMICTOM informe qu'après la tournée de contrôle des déchets recyclables, le taux de refus du mois de mars = 14.25 % seulement. Ce résultat est bon, ce qui nous permet d'espérer une diminution du prix à la tonne de 5 €.

6) A la demande de Madame le Maire, les services de la DDT, le CAUE ainsi que l'ABF(Architecte des Bâtiments de France) se sont déplacés pour étudier le projet de la réserve foncière. Ce sera la DDT qui effectuera cette étude au titre de l'ATESAT, elle donnera une estimation financière et établira le cahier des charges. Il n'a donc pas été établi de délibération, elle sera nécessaire lors du lancement de l'appel d'offre.

7) Le budget prévisionnel pour la participation à l'ALSH, sera d'un montant de 7026.90 € pour l'année 2012.

8) Une formation pour le montage et démontage des chapiteaux a été organisée le 3 avril 2013 à la déchetterie de Souillac pour les agents techniques. Jean-Claude GILET y a donc participé.

9) Un projet d'élevage de poulets est en préparation (Philippe MARCOU). Madame le Maire s'est rendue sur les lieux (Combe de l'Estang) le 10 avril 2013 en présence de Monsieur CASTERAN et Monsieur GUYOT de la DDT.

L'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,

Monique BOUTINAUD

